PROUILLOUSIEN 2022

Le magazine municipal de Prouilly N° 26

Remise des prix du concours de décoration de sapins page 11

Remise des médailles par les anciens combattants page 9

« Un meuble sur-mesure a été réalisé par l'entreprise JANIN afin de mettre en valeur et de protéger la bannière de la fanfare Sainte-Cécile, rassemblant les musiciens de PROUILLY de 1848 à 1986 ».

JOURNAL MUNICIPAL DE PROUILLY

PUBLICATION MARS 2022

Directrice de la publication : C. Malaisé

Rédaction : Commission communication

Conception : C. Lévêque

Photos : Mairie de Prouilly

Impression : REPROCOLOR, Z.A Farman-6 ter, rue André Rieg 51682 REIMS

Nombre de tirages : 310 ex

AFR/ASA

P. 16-17

Urbanisme

P. 18-19

SOMMAIRE

Éditorial 4-5

Les Amis du Vieux Prouilly..... 6-7

Anciens combattants 8-9

Les moments conviviaux 2021 10-11

Réalisations communales.....12-13

Réalisations du Grand Reims.....14

Pompiers 15

AFR / ASA 16-17

Urbanisme 18-19

Élections 21

Bien vivre ensemble 22

Infos utiles 23

Info écoles et salles communales..... 24 – 25

État civil 26

TRANSPORTS
LARUE Christian
contact@etschristianlarue.fr
Chemin de la Glisière
51140 PROUILLY
Tél. 03 26 48 58 82
Fax 03 26 48 25 10
Transports - Stockage - Distribution

EDITORIAL

Edito du Maire

Mars 2022

L'année 2021 s'est achevée et elle n'a pas été celle que nous avions espérée.

La crise sanitaire fait toujours partie de notre quotidien et même si nous avons appris à vivre différemment, nous attendons avec impatience une vie normale retrouvée. Avant que ce temps-là n'arrive, nous devons collectivement, coûte que coûte, préserver l'essentiel par tous les moyens en puisant dans nos ressources et nos valeurs.

Malgré cela, nous avons pu avancer sur d'importants dossiers, notamment en voirie.
La réfection du Chemin des Monts la Ville est terminée, nous attendons les beaux jours pour aménager les espaces verts.
Les travaux de la Route de Pévy seront achevés au printemps. Ce chantier a été long car six entreprises sont intervenues tout au long de l'année pour refaire l'ensemble de la voirie et des équipements en accord avec la Communauté Urbaine du Grand Reims et le Conseil Départemental.
En septembre, un sens unique a été de nouveau mis en place dans la rue Basse et la rue Haute de Pévy en sens inverse par rapport à l'année 2020. Après analyse et discussion, les élus ont décidé de maintenir ce sens unique temporairement pendant les vendanges afin de sécuriser et faciliter la circulation.
La réfection de la voirie du chemin rural n° 51 le long du parc résidentiel de loisirs « la Chute des Eaux » commencée en 2019 est enfin terminée.

La rénovation de l'aile Nord de la Mairie est également achevée. La couverture a été refaite, la salle des associations et celle des archives restaurées et 2 espaces de rangement ont été créés dans le grenier afin d'y entreposer en outre les archives mortes.

Dans le cimetière, l'emplacement du jardin du souvenir a été matérialisé par une clôture et une stèle.

Un défibrillateur a été installé dans la rue du Chemin Neuf sur la façade de la salle polyvalente.

D'autres projets ont pris du retard :

La rénovation du mur de soutènement de l'église et l'amélioration de l'accessibilité de ce monument classé est toujours en attente. L'architecte du patrimoine, Monsieur COQUERET Frédéric du Cabinet BLP architectes associés a été nommé par le conseil municipal en septembre afin de travailler sur cette opération. L'avant-projet définitif validé par les Bâtiments de France devra être présenté aux élus en 2022, afin que les demandes de subvention puissent être présentées aux différents partenaires.
Espérons que l'exécution des travaux pourra se faire en 2023 !

En 2021, les élus ont réfléchi sur l'avenir du terrain à côté de la salle des fêtes.
Après de nombreuses discussions, ils ont décidé à la majorité de le rénover en y créant un parking, des espaces verts et un terrain de jeu pour les petits enfants.
Les travaux devraient être réalisés en 2022.

EDITORIAL

Afin de respecter les nouvelles réglementations, la création d'un site internet a été décidée fin 2021.
Il devrait être opérationnel au printemps 2022.

Par ailleurs, en 2021, quelques moments conviviaux ont pu être organisés malgré la situation sanitaire :

La commémoration de la victoire du 8 mai a été célébrée sans public, uniquement en présence des représentants des anciens combattants et des pompiers.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, de nombreuses personnes se sont rassemblées autour du monument aux morts afin de rendre hommage à tous les « Morts pour la France », et ont ensuite partagé le verre de l'amitié à la salle polyvalente.

L'après-midi récréatif qui était prévu en décembre par le CCAS, pour nos Aînés, a dû être annulé en raison de la crise sanitaire. Mais nos anciens n'ont pas été oubliés et toutes les personnes de plus de 70 ans ont reçu un colis de Noël.

Les membres de la commission « Amélioration du cadre de vie » ont été accompagnés de plusieurs bénévoles pour fleurir le village au printemps.

Deux ateliers de bricolage et un concours de décoration de sapins ont été organisés par les membres de la commission « Fêtes et cérémonies » pour préparer les fêtes de Noël.

Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont participé à ces évènements et à tous les bénévoles qui donnent du temps à la collectivité.

Je tiens à remercier les employés communaux qui font fonctionner la mairie au quotidien, qui ont su s'adapter à nous, et avec nous ils contribuent à la réalisation des projets que nous portons pour la commune. Vous croisez parfois Rémi RONSEAUX dans le village et Julie PESCATORI au secrétariat.
Quant à Dominique DIOT, elle travaille le plus souvent dans l'ombre.

Ma conclusion ira aux élus de l'équipe municipale.
Je veux tous les remercier sincèrement pour leur investissement dans la commune, dans la gestion du quotidien et dans les projets qui la font vivre et préparent l'avenir.
Comme il est écrit dans la Charte de l'élu local, nous nous devons de ne penser qu'à l'intérêt général.
Malgré quelques divergences apparues au cours de l'année, sachons rester humbles, solidaires et respectueux.

Catherine Malaisé

Notre Président nous a quittés

Nous ne le lirons plus ! Nous ne lirons plus ses textes érudits sur l'histoire locale de Prouilly, son village natal qu'il aimait tant. En effet, Jean-Louis Legay nous a quittés l'été dernier. Il laisse un grand vide dans sa famille et dans notre association des Amis du Vieux Prouilly, dont il était le président fondateur et l'animateur très actif. Un mois encore avant cette issue funeste, il nous accompagnait pour un échange sur les anciens seigneurs de Prouilly en présence d'un descendant de cette famille. Avec la parution du premier cahier d'histoire en 2007, jusqu'au cinquième paru en 2016, il a permis, dans un premier temps, à nos Anciens de témoigner de la vie d'antan, puis de participer, par ses recherches, à la connaissance de l'histoire du village et de ses habitants. Il travaillait à la finalisation d'un sixième cahier, que nous devrions pouvoir faire paraître en 2022

Jean-Louis était un passionné de la première guerre mondiale. Cette période l'a beaucoup inspiré et certains de ses projets se sont traduits par des réalisations encore présentes sur le terroir du village : les panneaux du lieu de mémoire de la Croix du Comte, qui témoigne de la présence d'un hôpital d'orientation et d'évacuation (H.O.E) en prévision de la tragique et sanglante offensive de 1917 et dont il a organisé l'inauguration en 2010, les panneaux individuels dédiés à chacun des morts de Prouilly inscrits sur le monument aux morts et rédigés après de longues recherches. Au moment du centenaire, il a été à l'origine de nombreuses manifestations (commémorations, marches à pied sur les sites, pièce de théâtre sur la base de textes des villageois).

Il ne manquait pas non plus d'organiser les journées du patrimoine, dont celle de 2019 qui fut particulièrement réussie.

Mais Prouilly ne lui suffisait pas et il a laissé des traces significatives à Chenay, où il habitait (un livre sur la Croix de la résistance, monument inauguré en 1946 et des panneaux relatant les destructions du village lors de la Grande Guerre) ou à Châlons-sur-Vesle pour la sauvegarde et la propreté de la Sablière.

Ces évocations, sans exigence d'exhaustivité, illustrent le souci qu'avait Jean-Louis de sauvegarder la mémoire des événements et de les faire partager. Il mettait tout son cœur et sa rigueur dans ce qu'il entreprenait, et même si cela pouvait paraître intense quelquefois, le résultat était à la hauteur des efforts. Jean-Louis va nous manquer et nous continuerons à marcher dans ses traces et à relater l'histoire de notre village et de ses habitants.

Les Amis du Vieux Prouilly

Les Amis du Vieux Prouilly

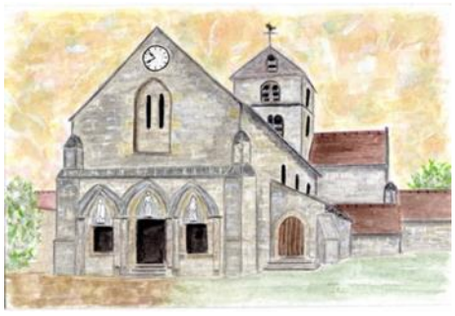

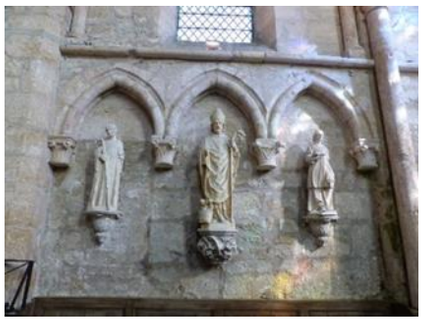

Malgré le contexte sanitaire qui a contrarié quelque peu l'activité de notre association, notre 6éme cahier est bien parti.

Ce cahier s'intitulera « **La vie religieuse** ». Cela parait peu mais il y a vraiment matière à raconter et découvrir. Nous espérons qu'il retiendra encore votre intérêt pour l'histoire de notre village.

On y retrouvera les bâtiments avec de nombreuses descriptions bien documentées. Après avoir examiné l'extérieur de l'église, nous visiterons l'intérieur avec son mobilier, son chemin de croix, les plaques émaillées rappelant qu'autrefois on pouvait réserver sa place en payant et en la marquant, les statues très nombreuses. Nous n'avons pas oublié l'orgue, les cloches, l'horloge, le coq, les vitraux. Dans un inventaire, on retrouvera les objets liturgiques parfois offerts par les familles.

Tout autour de l'église on trouvait le cimetière qui a fait place à un nouveau situé à l'extrémité du village. Au moment de la guerre de 1914, il y avait aussi un cimetière dans l'enceinte de l'H.O.E situé route de Pévy.

Prouilly a eu deux presbytères, un près de l'église et un autre dans la rue principale. Ces presbytères étaient les habitations des prêtres. Nous avons retrouvé beaucoup d'entre eux : le plus vieux étant Jehan Jabot en 1520 dont la statue se trouve à Courville et un des plus célèbres, l'abbé Malmy qui a fondé l'école des sœurs et relevé l'abbaye d'Aiguebelle.
Nous avons aussi au village une salle paroissiale qui permettait d'enseigner le catéchisme et de faire des réunions.
Prouilly possédait de nombreux calvaires sur son territoire, certains sont encore présents, d'autres ont disparu.
Des récits de nos anciens nous racontent la vie religieuse d'autrefois, du début de la vie à sa fin.
Beaucoup de choses ont changées, nous verrons ainsi comment la population était empreinte de religion.

Presque tous les textes sont écrits, les illustrations sont nombreuses, nous espérons le publier courant 2022.

« Les Amis du Vieux Prouilly »

LES ANCIENS COMBATTANTS

UN ABBÉ ANCIEN COMBATTANT de 1914/1918

Abbé des paroisses de Prouilly et Pévy

L'Abbé Charles LANCERAUX né en 1870, est décédé en 1953 à Prouilly.

Il débute son sacerdoce à Prouilly en 1905, qui durera jusqu'à la date de son décès.

Il est mobilisé le 3 août 1914 et incorporé dans un régiment d'infanterie comme Aumônier-Brancardier. Il est décoré de la Croix de Guerre en 1915.

Ces aumôniers-brancardiers sont le soutien moral des poilus valides ou blessés organisant des jeux, des concours, et remplacent les soldats fatigués, portant leur fusil ou leurs sacs.

Les poilus disaient qu'ils étaient épatants, et leur confiance leur était acquise. Ils donnaient des cours, devenaient les secrétaires pour les poilus ne sachant ni lire, ni écrire.

L'état-major n'avait pas anticipé les besoins en brancardiers.

Les brancardiers et infirmiers, essentiellement des dispensés du service de temps de paix, des séminaristes, prêtres ou instituteurs furent mobilisés pour constituer les colonnes d'ambulance, sans aucune formation militaire. Indispensables, leur nombre s'avéra insuffisant.

Pour combler ce vide, il fut créé en mai 1915, un centre des brancardiers-infirmiers en quinze jours d'instruction intensive leur donnant les notions sommaires de brancardage.

L'Abbé LANCEREAUX fut remplacé à Prouilly par deux prêtres, l'abbé SUBTIL et COTTEAU jusqu'au printemps 1915. Les remplaçants furent mobilisés. Il reprit ses fonctions entre Prouilly et Pévy, assurant les offices auxquels assistaient la population et de nombreux soldats de nos villages tout en essayant de préserver le moral des populations malmenées par tous ces événements provoqués par les guerres.

En 1920, le conseil décide la construction d'un monument aux morts à sa place actuelle, il fut béni par l'Abbé LANCEREAUX le 27 septembre à 15h00, en présence de la population, des autorités civiles et militaires.

L'Abbé LANCEREAUX se souvient et indique en 1943 que l'église a souffert des combats de 1918. La cloche est remise en place sauf la toiture qui n'est pas réparée. L'Abbé LANCEREAUX décède en 1953. Le Maire, Bernard FLEURY, décide d'une journée de deuil pour ce desservant qui est inhumé au cimetière de Prouilly. Il aura assuré son sacerdoce à Prouilly et Pévy de 1905 à 1953.

Le Président des Anciens Combattants de Prouilly

Raymond TRIBOUX

Nota : références historiques 1914/1918 des Brancardiers - Matot - Braine décoration de la Croix de Guerre

LES ANCIENS COMBATTANTS

Lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2021, Monsieur Raymond TRIBOUX, le Président des Anciens Combattants de PROUILLY, a remis à :

- Monsieur Jean-Claude PETITFRERE la Croix du combattant et la Médaille de reconnaissance de la Nation – Commémorative AFN-Algérie, pour sa participation aux opérations de sécurité et de maintien de l'ordre au sein de l'Arme Blindée et Cavalerie ;

- Madame Catherine MALAISÉ la médaille du mérite UNC échelon argent ;

- Monsieur Alain COUVREUR la médaille du mérite UNC échelon Bronze ;

- Mademoiselle Claudie PETITFRERE le diplôme d'honneur de Porte-drapeau.

LES MOMENTS CONVIVIAUX EN 2021

Au printemps

Suite à l'appel lancé par les membres de la commission « Amélioration du cadre de vie » des bénévoles se sont mobilisés un samedi matin pour réaliser les plantations de printemps.

Au moment des fêtes de fin d'année 2021

Les membres de la commission « Fêtes et cérémonies » ont organisé différentes manifestations afin de faire vivre l'esprit de Noël dans notre village.

En novembre deux journées de bricolage pour tous, enfants et adultes tout âge confondu, ont eu lieu dans la salle polyvalente.

LES MOMENTS CONVIVIAUX EN 2021

En décembre, 17 familles se sont inscrites au concours de décoration de sapin.
Ainsi 10 sapins ont été décorés par les participants qui se sont regroupés par quartiers.

1er prix
Mme FOURDRINIER Jauriane

2ème prix
Mme LEVEQUE Sandie, Mme DEWULF Marine, M. VAILLANT Thibaut et Ambre

3ème prix
Mme Annie POTAUFEUX

Un grand MERCI à tous pour avoir pris du temps
afin d'embellir notre village pour ces moments festifs.

LES RÉALISATIONS COMMUNALES

Rénovation du rez-de-chaussée et de la couverture de l'aile Nord et des combles de la mairie

Le coût total de cette opération (prestataires intellectuels inclus) est de **138 702,71 € TTC**.

La Préfecture de la Marne a accordé une subvention prévisionnelle de 39 419 € au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Le Département de la Marne a accordé une subvention prévisionnelle de 20 089 € au titre du partenariat avec les collectivités.

Un grand merci à toutes les entreprises ayant participé à cette opération :

SC Ingénierie : Assistant Maître d'Ouvrage
ECO2A : Architecte
QUALICONSULT : contrôle technique
QUALICONSULT SECURITE : coordination SPS
GARNOTEL - lot 1 « Charpente, couverture »
PERIN - lot 2 « Electricité »
JANIN – lot 3 « Isolation, plâtrerie, menuiseries intérieures et extérieures »
PINO - lot 4 « Peinture, revêtement de sol »

Aménagement du Jardin du Souvenir

L'emplacement du jardin du souvenir a été matérialisé par une clôture (travaux réalisés par l'entreprise AFM LEROY) et une stèle a été installée par les Etablissements TRAXLER.

Le coût total de l'opération est de **3 750 € TTC**.

Installation d'un défibrillateur

Un défibrillateur a été installée par l'entreprise SAPIAN sur la façade de la salle polyvalente pour un montant **de 3 614,40 € TTC,** y compris les travaux d'électricité réalisés par l'entreprise PERIN.

Aménagement de la route de Pévy

Le coût total de cette opération (prestataires intellectuels inclus) est de **170 107,20 € TTC**.

La Préfecture de la Marne a accordé une subvention prévisionnelle de 61 566 € au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Le Département de la Marne a accordé une subvention prévisionnelle de 19 262 € au titre du partenariat avec les collectivités.

Un grand merci à toutes les entreprises et partenaires qui ont participé à ces travaux :

VRD PARTENAIRE : maître d'œuvre
QUALICONSULT SECURITE : coordination SPS
SOGEA et SOLOTRA pour le GRANDREIMS (service assainissement - eau potable)
DRTP pour le SIEM (enfouissement réseaux éclairage)
COLAS pour le CONSEIL DEPARTEMENTAL – CIP NORD (gestionnaire de la voirie départementale)
SN-STPE : entreprise titulaire du marché de VRD

Fin de la réfection d'une partie du chemin rural n° 51 le long du Parc résidentiel de Loisirs de la Chute des Eaux.

En 2021 la dernière partie de la voirie du chemin rural le long de la Chute des Eaux a été refaite par l'entreprise OPTIMUM TRAVAUX pour un montant de **14 400 € TTC.**

LES RÉALISATIONS DU GRAND REIMS 2021

Plusieurs travaux de voirie ont été réalisés en 2021 :
Chemin des Monts la Ville :

- La réfection de la voirie pour un coût de 114 058,33 € ;
- L'effacement des réseaux électriques et de l'éclairage public pour un coût de 9 938,67 €.

Route de Pévy :

- La réhabilitation de la conduite d'eau potable de la route de Pévy pour un montant de 90 200 € ;
- Différentes réparations de canalisations du réseau d'eaux pluviales pour un montant de 36 300 € ;
- L'effacement des réseaux électriques et de l'éclairage public pour un montant de 12 550,42 €

Les pompiers intervenants dans notre commune

En 2021 les pompiers bénévoles du Centre de Première Intervention de TRIGNY ont effectué au total 201 interventions sur les communes de HERMONVILLE, CHENAY, CHALONS SUR VESLE, PÉVY, PROUILLY et TRIGNY dont **26 interventions sur notre commune** soit :

11 pour des secours à la personne

8 pour la protection des biens et de l'environnement

3 pour des incendies

4 pour des accidents sur la voie publique

Un grand MERCI à tous ces sapeurs-pompiers volontaires pour leur engagement quotidien, leur courage et leur dévouement au service des autres !

En cas de nids d'insectes vous devez appeler directement les sapeurs-pompiers de TRIGNY soit :
Monsieur Sylvain GODFROY, le chef de centre au 06 89 10 52 06
Monsieur Alexandre LAMOUREUX, adjoint du chef de centre au 06 89 80 25 07

Pour toutes les autres demandes il faut faire le 18.

L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

L'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.) de Prouilly

Sur le territoire de PROUILLY il existe de nombreux chemins dont une grande partie sont privés.

En 1979 tous les propriétaires des terres agricoles se sont rassemblés pour remembrer leurs parcelles afin d'aménager des chemins et de gérer les eaux de ruissellement sur le territoire.

Ainsi l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.) de Prouilly a été constituée par arrêté préfectoral du 12 septembre 1979.

Le saviez-vous ?

Le remembrement consiste en une réorganisation foncière par une redistribution des parcelles.
Il s'agit le plus souvent d'un remembrement rural, qui a pour but la constitution d'exploitations agricoles d'un seul tenant sur de plus grandes parcelles afin de faciliter l'exploitation des terres.

De ce fait, l'A.F.R. est propriétaire de nombreux chemins d'exploitation qui assurent la desserte des parcelles agricoles sur le territoire.

En effet, lors du remembrement chaque propriétaire a donné de la surface de terre afin de créer des fossés et des chemins qui n'existaient pas pour la plupart, à l'origine.
Depuis, ils payent tous une cotisation annuelle pour l'entretien de ces voies et celui de tous les ouvrages créés pour les eaux pluviales, calculée au prorata de la surface agricole qu'ils possèdent.

Face aux incivilités multiples et au non-respect de l'usage des chemins aux fins des dessertes agricoles et viticoles, l'A.F.R. a installé en 2021 dix panneaux de restriction de circulation sur certains chemins d'exploitation lui appartenant.

Déchets ramassés un mois après la réouverture du Chemin de la Chevreux

Association Syndicale Autorisée (A.S.A.) de Prouilly

L'Association Syndicale Autorisée (A.S.A.) de Prouilly a été autorisée en 1990 afin d'effectuer des travaux de drainage, de captages de sources, de transport et d'évacuation des eaux excédentaires et plus globalement des travaux d'aménagement hydraulique de la voirie des coteaux viticoles en vue de leur assainissement.
Cette association regroupe l'ensemble des propriétaires de parcelles viticoles qui payent annuellement une cotisation proportionnellement à la surface de vigne leur appartenant.
L'A.S.A. intervient sur les chemins ruraux appartenant à la Commune mais aussi avec l'A.F.R. sur les chemins d'exploitation qui mènent aux parcelles viticoles.

En 2021 de nombreux travaux d'aménagement de chemins ont été financés par l'A.S.A. et l'A.F.R.

Il est demandé à tous les usagers de ces chemins d'être vigilants et de ne pas rouler trop vite.
N'oubliez pas de laisser la priorité aux engins agricoles !

Travaux aux abords d'un monument historique

L'Église Saint-Pierre de PROUILLY, construite aux XIIème siècle, fait partie des immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques depuis le 9 août 1921.

Par conséquent, les travaux sur les immeubles situés dans le champ de visibilité de l'Église, **à moins de 500 mètres de celle-ci**, sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), qui peut être accompagné de prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à l'édifice ou à son environnement.

Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre propriété située dans le périmètre de l'Église, nous vous recommandons de consulter l'ABF pour lui présenter votre projet avant le dépôt de votre dossier au secrétariat de mairie.

Cette étape permettra de vérifier la faisabilité de votre projet par l'ABF.

En effet, l'une de ses missions est de conseiller les particuliers en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et de cadre de vie.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées permettant de contacter les services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne :

* Adresse postale : 38 rue Cérès - 51081 REIMS CEDEX

  Accueil du public uniquement sur rendez-vous

* Téléphone : 03 26 47 74 39

  Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 14h00 à17h00

* Courriel : udap.marne@culture.gouv.fr

Infraction aux règles d'urbanisme

Le Maire et les adjoints délégués à l'Urbanisme ont le devoir de recenser toute infraction constatée, d'en avertir les personnes concernées et de les signaler à la Police de l'Urbanisme et au procureur de la République en suivant une procédure très réglementée.

La Direction Départementale des Territoires a récemment renforcé la mission « Police de l'Urbanisme » du service urbanisme, visant à apporter appui et assistance aux élus en matière d'infractions au regard du Code de l'Urbanisme.

Un agent du service « Police de l'Urbanisme » représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT), est venu en mairie fin 2021 afin de faire le point sur les problématiques rencontrées et les dossiers en cours (15 à ce jour).

A cette occasion, l'agent a rappelé la procédure à suivre rigoureusement lorsqu'il y a un constat d'infraction en matière d'urbanisme.

En effet, dès qu'une infraction est constatée depuis l'espace public, les personnes concernées reçoivent un courrier de la mairie en recommandé avec accusé de réception leur signalant qu'elles sont en infraction vis-à-vis des règles d'urbanisme et leur demandant de régulariser la situation dans un délai imparti.

Si le délai n'est pas respecté, un procès-verbal sera dressé et une procédure sera engagée auprès du Procureur de la République et de la Police de l'urbanisme.

Pour le cas où les travaux sont en cours, un Arrêté Interruptif de Travaux sera pris, dont copie sera affichée en mairie et au droit de la parcelle concernée.

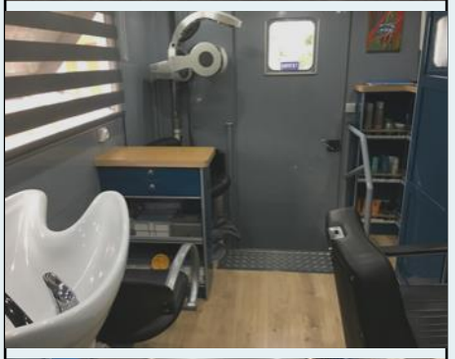

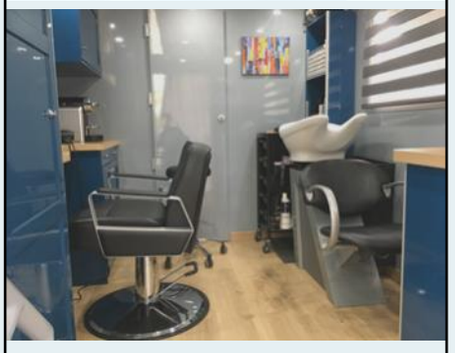

le Coiff'truck est Présent dans votre commune le jeudi des semaines impaires de 9h à 18h.

Tel : 06 10 66 38 49

Agence postale de Trigny

L'agence postale communale est située au 9 rue de l'Église à quelques mètres de la mairie.

> Du 1er janvier au 31 octobre
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h00 à 15h30
Jeudi de 9h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00

> Du 1er novembre au 31 décembre
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h00 à 16h15
Jeudi de 9h30 à 12h00 et de 16h15 à 19h00

Heure limite de dépôt pour un départ le jour même : 15h30
Bureau de poste le plus proche : Muizon

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Un nouveau site internet dédié aux élections a été mis en ligne récemment :

https://www.elections.interieur.gouv.fr/

Ce site du ministère de l'Intérieur regroupe toute l'information électorale sur une seule plateforme, ainsi que l'ensemble des démarches électorales.

Ainsi, vous pouvez sur ce site, vérifier votre situation électorale, trouver votre numéro national d'électeur, vous inscrire sur les listes électorales, chercher votre bureau de vote, donner procuration *via* la téléprocédure ou vérifier à qui vous avez donné ou qui vous a donné procuration *via* la téléprocédure.

Pour information, si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez :

déposer un dossier sur place, au secrétariat, en fournissant les documents suivants :
- Justificatif d'identité ;
- Justificatif de domicile ;
- Formulaire Cerfa n° 12669 de demande d'inscription.

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place. Dans ce cas, en plus des documents précités, vous devez lui fournir un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir.

ou vous inscrire en ligne, en joignant la version numérisée du justificatif d'identité et du justificatif de domicile.

Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans a l'obligation de se faire recenser. Le recensement citoyen permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement permet également à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Il est obligatoire de fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou aux concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une **attestation de recensement** pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif ;
- à partir de 18 ans, il faut présenter un **certificat de JDC** pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.
Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez prendre rendez-vous à la mairie par téléphone : 03 26 48 52 82 ou par courriel : mairie.prouilly@wanadoo.fr et apporter le jour du rendez-vous les documents suivants :
- Carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- Livret de famille à jour ;
- Justificatif de domicile.

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement remise par la mairie.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Stop aux déjections canines !

La mairie déplore de plus en plus l'absence de civisme de la part de certains propriétaires d'animaux qui laissent les déjections canines sur les espaces publics.

Certaines rues de notre village sont devenues de véritables « champ de mines ».

Chaque propriétaire de chien est donc prié de ramasser les excréments de son compagnon, que ce soit au milieu d'un chemin, d'une rue, sur le trottoir ou dans les espaces verts.

Pour cela, il suffit simplement de se munir d'un sac pour enlever les déjections de son animal lors de ses balades.

Le village propre

c'est l'affaire de tous !

Mairie :
Tél. : 03 26 48 52 82
Secrétariat ouvert le mardi de 16h00 à 19h00 et le vendredi de 10h00 à 13h00

Gendarmerie de Fismes : 03 26 48 09 03

Presbytère :
M. l'abbé Claude SOUDANT : 03 26 48 55 69

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Pôle territorial de la Communauté Urbaine du Grand Reims :
10, rue rené Letilly - 51170 FISMES
03 26 83 06 60

Communauté urbaine du Grand Reims :
Site internet : www.grandreims.fr
Téléphone : 03 26 77 78 79

Gestion des déchets (Communauté Urbaine du Grand Reims) : 03 26 02 90 90
Courriel : tri.info@grandreims.fr

Véolia (Eau du Grand Reims) : 0969 390 498 (service clientèle de Jonchery-sur-Vesle) ou site web client (pour prise de rendez-vous) : www.service.eau.veolia.fr

Transports scolaires : 03 26 77 78 79 de 13h30 à 17h00 (Reims contact)

SERVICE À LA PERSONNE

Micro-crèche « La Maison des Toup'tits » : 03 26 46 27 17

Circonscription de la Solidarité Départementale de Fismes : 03 26 48 07 08
Regroupe des services d'action social
(assistants sociaux, éducateurs spécialisés, médecins, puéricultrices, infirmières)

Familles Rurales (Jonchery-sur-Vesle) : 09 60 46 66 46
relaisfamilles-jonchery2@wanadoo.fr

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 03 26 48 59 77
Courriel : admr.jsv@jonchery.fede51.admr.org

ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Association Prouilly-en-Fête :
Monsieur Frédéric RAGAUT : 03 26 48 20 55

Chorale « Si on Chantait »
Madame Agnès WATIER : 06 12 60 19 95
Courriel : chorale-branscourt@sfr.fr

Association « Les Amis du Vieux Prouilly » :
lesamisduvieuxprouilly@gmail.com

Associations des « Anciens Combattants de Prouilly-Pévy » :
Monsieur Raymond TRIBOUX : 03 26 48 23 40
Courriel : raymondtriboux@sfr.fr

Société de chasse :
Monsieur Martial POTAUFEUX : 03 26 48 58 87

Association « les Culs Brulés »
Monsieur Olivier DAUBERCY : 03 51 42 16 78

ASSOCIATIONS SYNDICALES

ASA (Association Syndicale Autorisée) :
Monsieur Frédéric RAGAUT : 03 26 48 20 55

AF (Association Foncière) :
Monsieur Benjamin WAQUELIN : 03 26 84 38 91

Association Syndicale Libre « La Chute des Eaux » :
Présidente : Madame Justine PEREZ
Courriel : asl.lcde@gmail.com

Association Syndicale de « l'Orée du Bois » :
Monsieur Jean-Michel CHRISTE : 06 73 68 62 62
Courriel : jeanmichel.christe@ccca-btp.fr

École maternelle de Vandeuil

Téléphone : 03 26 49 12 83
1, rue de la Robe—51140 VANDEUIL
Courriel : ce.0512107N@ac-reims.fr

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 45–11h 45	8h 45–11h 45	8h 45–11h 45	8h 45–11h 45
Après-midi	13h 45–16h 45	13h 45–16h 45	13h 45–16h 45	13h 45 – 16h 45

École élémentaire de Jonchery sur Vesle

Téléphone : 03 26 48 22 47
4, rue de la Mairie - 51140 JONCHERY-SUR-VESLE
Courriel : ce30510078H@ac-reimc.fr

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 30–11h 30	8h 30–11h 30	8h 30–11h 30	8h 30–11h 30
Après-midi	13h 30–16h 30	13h 30–16h 30	13h 30–16h 30	13h 30–16h 30

Horaires des cars scolaires

	lundi, mardi, jeudi et vendredi	
	Matin	**Soir**
Chute des Eaux	**8 h 11**	**17 h 16**
Prouilly	**8 h 06**	**17 h 11**
Bois Goulot	**7 h 29**	**17 h 16**

L'association Familles Rurales gère l'ensemble des services périscolaires de l'école maternelle de Vandeuil et de l'école élémentaire de Jonchery sur Vesle.
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. Jonathan FONTAINE au 09 60 46 66 46 et à l'adresse suivante : famillesruralesjonchery@orange.fr.

Collège de Fismes

Horaires des cars pour Fismes

Collège Public Thibaud de Champagne (Fismes) : 03 26 48 16 52

Collège Privé Saint-Macre (Fismes) : 03 26 48 01 87

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi matin	
	Matin	**Soir**	**Matin**	**Midi**
Chute des Eaux	**7 h 15**	**17 h 26**	**7 h 15**	**12 h 40**
Prouilly	**7 h 18**	**17 h 21**	**7 h 18**	**12 h 46**
Bois Goulot	**7 h 29**	**17 h 16**	**7 h 29**	**12 h 50**

Salle communale

Lors des travaux de rénovation de la salle polyvalente, une cloison mobile a été installée afin de pouvoir bénéficier de 2 salles, une de 155 m² et une autre plus petite de 70 m².

Pour la location de la grande salle (cuisine et sanitaires compris)

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 320 €	Hiver : 340 €	Été : 470 €	Hiver : 490 €
Journée en semaine	180 €		260 €	
Réunion	100 €		180 €	
Activité hebdomadaire	200 €/an		250 €/an	

Pour la location de la petite salle (avec accès à la cuisine et aux sanitaires)

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 220 €	Hiver : 240 €	Été : 370 €	Hiver : 390 €
Journée en semaine	100 €		180 €	
Réunion	70 €		150 €	
Activité hebdomadaire	150 €/an		200 €/an	

Pour les associations locales, la première location de l'année est de 50 ou 70 € sans repas et 70 ou 90 € avec repas (selon les périodes été ou hiver), les suivantes sont de 100 €.
Les mises à disposition de la salle (maximum deux mois avant la date de location) sont aux mêmes tarifs que la première location de l'année.
La location de la grande salle restant prioritaire, toutes personnes désirant réserver la petite salle pourront le faire à tout moment et une confirmation sera donnée 3 mois avant la date de location.
Les tarifs du week-end, de la journée et d'une réunion incluent le nettoyage des locaux.
L'activité hebdomadaire a une durée maximale de 2 heures, les locaux devant être rendus propres.
Une caution de 1 000 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

ÉTAT CIVIL 2021

Les naissances

7 juin : Léo CONROY

18 juillet : Zachary HENRARD

22 septembre : Antoine FILLEY

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Les mariages

28 août : Madame Stéphanie MARTEL et Monsieur Alexandre CARLIER

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Les PACS

9 mars : Madame Déborah BRETHON et Monsieur Xavier HENRARD

21 septembre : Madame Juliette SOHIER et Monsieur Antoine HOCDÉ

29 octobre : Madame Elisa GREVEMBERG et Monsieur James COPHIGNON

14 décembre : Madame Sarah SIGWARD et Monsieur Guillaume CONROY

14 décembre : Madame tifanie NUZZO et Monsieur Benjamin MINAUX

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes pacsés.

Les décès

18 mai : Madame Corinne CHATILLON

20 juillet : Monsieur Michel HUGÉ

2 août : Madame Sylvaine GRANTOT

Toutes nos condoléances aux familles.

Bienvenue aux nouveaux habitants

Monsieur Maxime LOEFFLER et Madame Camille DOS SANTOS, 5 Grande Rue

Monsieur Phillipe et Madame Laurence ERAMO, 1 ruelle Saint-Pierre

Monsieur Jean-Luc GAGNON, 7 Bis La Chute des Eaux

Monsieur Charles et Madame Valentina LAMARCHE, 4 Bis La Chute des Eaux

Monsieur Joffrey ROOSS et Madame Claire ROOSS BLACHON, 29 rue Haute de Pévy

Madame Laurence YILDIZ, 12 route de Cuissat

Que ceux qui ne se sont pas fait connaître nous pardonnent de ne pas les mentionner et se présentent en mairie

ASINERIE DE PES VITIS

LES SABLIS D HUTOIS
51140 PROUILLY

Tel : 06.20.66.67.41 / 06.70.75.41.09

Elevage d'ânes Grand Noir du Berry situé à PROUILLY 51 près de Reims

1/ Eduquer les ânes à la monte et à l'attelage

2/ Commercialisation de produits cosmétiques au lait d'ânesse de qualité répondant aux besoins de tous

SHAMPOING SOLIDE
10 % de lait d'ânesse
95 grammes

SAVON SURGRAS à 12 %
30 % de lait d'ânesse
110 grammes

CREME MAINS
20 % de lait d'ânesse
Huile de pépins de raisins / SAFRAN
50 ML

CREME VISAGE
20 % de lait d'ânesse
Huile de pépins de raisins
50 ML

CREME CORP
20 % de lait d'ânesse
Huile de pépins de raisins
150 ML

3 / Accueil sur Rendez Vous à la boutique, pour rencontrer les ânes, pour voir la traite "suivant la période"

France Services vous aide dans vos démarches administratives.
Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Tél. : 03.26.08.36.44

Horaires :

Lundi : 13h30-18h00
Mardi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 19h00 uniquement sur rendez-vous
Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30 à 17h00
Samedi : 10h00-12h00

Assistante sociale

Attachée à la circonscription de solidarité départementale à Fismes
Permanence à la MSAP le 4ème jeudi du mois de 9h00 à 12h00 de préférence sur rendez-vous
Tél. : 03.26.48.07.08

Mission locale

Attachée à la Mission locale rurale du Nord marnais site de Fismes
Permanence à la MSAP les trois premiers mardis matin du mois de 9h30 à 12h00 de préférence sur rendez-vous
Tél. : 03.26.91.18.81

La Poste

Du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 15 et le samedi de 10 h à 12 h

INFOS PRATIQUES

Le verre est à déposer aux conteneurs à verre entre 7 h et 22 h. Des points de collecte des textiles sont également à votre disposition. Pour connaitre les points de collecte textiles et verre les plus proches : grandreims.fr

Participez à des ateliers zéro déchet, compostage et autre au Recycl'lab. Le programme est disponible sur grandreims.fr

Emmaus est présent dans certaines déchetteries : en leur déposant vos déchets, vous aidez au réemploi.

BILLY-LE-GRAND, CHIGNY-LES-ROSES, LES-PETITES-LOGES, LUDES, MAILLY-CHAMPAGNE, MONTBRÉ, PROUILLY, RILLY-LA-MONTAGNE, SEPT-SAULX, TRÉPAIL, VAUDEMANGE, VILLE-EN-SELVE, VILLERS-ALLERAND et VILLERS-MARMERY

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8 E	9
10	11	12	13	14	15 S	16
17	18	19	20	21 F	22 T	23
24	25	26	27	28	29 C	30
31						

FÉVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5 E	6
7	8	9	10	11	12 S	13
14	15	16	17	18 F	19 T	20
21	22	23	24	25	26 C	27
28						

MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5 E	6
7	8	9	10	11	12 S	13
14	15	16	17	18 F	19 T	20
21	22	23	24	25	26 C	27
28	29	30	31			

AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2 E	3
4	5	6	7	8	9 S	10
11	12	13	14	15 F	16 T	17
18	19	20	21	22	23 C	24
25	26	27	28	29	30 E	

MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7 B	8
9	10	11	12	13	14 S	15
16	17	18	19	20 F	21 T	22
23	24	25	26	27	28 C	29
30	31					

JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4 B	5
6	7	8	9	10	11 E	12
13	14	15	16	17 F	18 S	19
20	21	22	23	24	25 T	26
27	28	29	30			

JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2 C	3
4	5	6	7	8	9 B	10
11	12	13	14	15 F	16 E	17
18	19	20	21	22	23 S	24
25	26	27	28	29	30 T	31

Bac et sac à sortir la veille au soir

: collecte des ordures ménagères

: collecte des déchets recyclables

Présence d'Emmaus, référez-vous à la lettre pour connaitre la déchetterie : T = Tinqueux, B = Saint-Brice-Courcelles, E = Reims Europe, C = Reims Croix Rouge - S = Sillery et F = Fismes.

BILLY-LE-GRAND, CHIGNY-LES-ROSES, LES-PETITES-LOGES, LUDES, MAILLY-CHAMPAGNE, MONTBRÉ, PROUILLY, RILLY-LA-MONTAGNE, SEPT-SAULX, TRÉPAIL, VAUDEMANGE, VILLE-EN-SELVE, VILLERS-ALLERAND et VILLERS-MARMERY

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

AOÛT

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6 C	7
8	9	10	11	12	13 B	14
15	16	17	18	19 F	20 E	21
22	23	24	25	26	27 S	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3 T	4
5	6	7	8	9	10 C	11
12	13	14	15	16 F	17 B	18
19	20	21	22	23	24 E	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1 S	2
3	4	5	6	7	8 T	9
10	11	12	13	14	15 C	16
17	18	19	20	21 F	22 B	23
24	25	26	27	28	29 E	30
31						

NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5 S	6
7	8	9	10	11	12 T	13
14	15	16	17	18 F	19 C	20
21	22	23	24	25	26 B	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3 E	4
5	6	7	8	9	10 S	11
12	13	14	15	16 F	17 T	18
19	20	21	22	23	24 C	25
26	27	28	29	30	31	

JANVIER 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7 B	8
9	10	11	12	13	14 E	15
16	17	18	19	20 F	21 S	22
23	24	25	26	27	28 T	29
30	31					

Bac et sac à sortir la veille au soir

: collecte des ordures ménagères

: collecte des déchets recyclables

Présence d'Emmaus, référez-vous à la lettre pour connaitre la déchetterie : T = Tinqueux, B = Saint-Brice-Courcelles, E = Reims Europe, C = Reims Croix Rouge - S = Sillery et F = Fismes.

Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.
Informations
03 26 02 90 90
www.grandreims.fr
CIVISME TRI
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE